EHPAD Saint-Martin
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HILSENHEIM

8 rue du Cygne 67600 HILSENHEIM
Téléphone : 03 88 85 92 92

Mail : accueil@ehpad-hilsenheim.fr

ACCORD – CADRE À BONS DE COMMANDE

APPEL D'OFFRES FOURNITURE DE REPAS

pour l'EHPAD SAINT MARTIN

(Période 1er février 2027 au 31 janvier 2028 reconductible 2 fois)

Appel d'offres ouvert - Marché à procédure formalisée
(Articles L. 2124-1 à L. 2124-4, L. 2125-1 du Code de la Commande Publique)

Ce marché public de services est conclu en application du Code de la commande publique et de l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ ARTICLE 3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

ARTICLE 4 - JUSTIFICATIONS À PRODUIRE

ARTICLE 5 – VISITE DE LA CUISINE CENTRALE ET DES INSTALLATIONS

ARTICLE 6 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

ARTICLE 7 - MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 8 - TRANSMISSION DES OFFRES

ARTICLE 9 – PIECES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 10 – LANGUE ET UNITÉ MONÉTAIRE

ARTICLE 11 – INFORMATIONS DES CANDIDATS

ARTICLE 12 – LITIGES ET DIFFÉRENDS

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Fourniture et préparation sur place de repas pour l'Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes Saint Martin de Hilsenheim de 65 lits, 8 rue du Cygne, 67600 Hilsenheim (France) géré par le Centre Communal d'Actions Sociales de la Commune de Hilsenheim.

Nombre de repas estimés par an : 65 résidents permanents (71 175 repas par an y compris les petits déjeuners) plus les repas des bénévoles, professionnels et extérieurs entre 1900 et 3500 repas par an (dont environ 1700 plats uniques en 2025), soit 73 075 repas minimum par an.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Application de l'article 64 du Code des Marchés Publics. Critères d'appréciation :

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages, conformément au tableau ci-après :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION	***Pondérations***
Performances techniques des produits : - *Garanties de qualité et de fraîcheur des produits (délai le plus court entre le jour de récolte et la livraison) …. /5* - *La saisonnalité des produits (produits frais et de saison) …../5* - *Offre de produits biologiques …. /5* - *Variété et adaptabilité des menus …../5* - *Traçabilité, transparence de l'approvisionnement …../5* - *Qualité et présentation des textures modifiées ...../2,5* - *Animations organisées autour du repas...../2,5*	***Total … /30***
Performances environnementales : - *Politique environnementale concernant les emballages, le tri des déchets, recyclage …. /5* - *Politique environnementale concernant les transports : véhicules propres, optimisations des circuits d'approvisionnement, proposition de produits locaux …./5*	***Total … /10***
Démarche qualité : - *Certifications …/5* - *Références de l'entreprise pour des marchés de même type…/5*	***Total … /10***

Prix : *- En fonction des prix unitaires présentés*	*... /30*

3

Organisation humaine et compétences du personnel : *- Savoir- faire et savoir être au service des personnes âgées dépendantes ../10* *- Nombre d'ETP et profils des postes (qualifications, expériences, etc) ..../5* *- Intérêt pour la visite préalable de la cuisine centrale et des installations ../5*	***Total ... /20***
Total général :	***.../100***

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les entreprises candidates sont liées **quatre-vingt-dix jours** par leur offre à compter de la date limite de remise des plis.

ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :
- ATTRI1 - Acte d'engagement
- Règlement Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) + Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Le mémoire technique du candidat ;
- Le CCAG FCS 2021*
- DC1 – Lettre de candidature*
- DC2 – Déclaration du candidat individuel*
- DC4 – Déclaration de sous-traitance*

(*) Ces documents sont des documents généraux que le titulaire peut se procurer sur le site internet de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère chargé de l'économie.

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site du ministère de l'Economie, rubrique « marchés publics ».

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du présent marché au cours des trois derniers exercices disponibles
- Certificat d'assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire, public ou privé.
- Attestation de visite de la cuisine centrale et des installations, le cas échéant.

ARTICLE 9 – PIECES ADMINISTRATIVES

Les candidats devront fournir impérativement les éléments suivants à l'appui de leur candidature :

- DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr , rubrique DAJ, thème : formulaires déclaration candidat ;
Le candidat veillera à utiliser les derniers documents mis à jour.
- DC2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr , rubrique DAJ, thème : formulaires déclaration candidat;

Le candidat veillera à utiliser les derniers documents mis à jour.
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat ;
- Présentation d'une liste des principaux services de même nature effectués par le candidat.
- Les bordereaux de prix

ARTICLE 10 – LANGUE ET UNITÉ MONÉTAIRE

Langue :
Toutes les offres et correspondances relatives au marché sont à rédiger en langue française.

Unité monétaire :
Toutes les offres relatives au marché sont à rédiger en euro (€).

ARTICLE 11 – CANDIDATS NON RETENUS

Candidats non retenus
Le représentant du pouvoir adjudicateur informe les candidats non retenus du rejet de leur offre, du nom de l'attributaire et du délai durant lequel il s'abstient de signer le marché (11 jours), par voie électronique par le biais de la plate-forme : https://alsacemarchespublics.eu/.

Notification de l'accord-cadre
Le CCAS notifiera l'accord-cadre par voie électronique, par le biais de la plate-forme https://alsacemarchespublics.eu/.
L'accord-cadre est réputé notifié à la date et l'heure de l'accusé de réception du message de notification

ARTICLE 12 – LITIGES ET DIFFÉRENDS

Les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Jean Marc STEYDLI
Tél. : 03 88 85 92 92
Email : accueil@ehpad-hilsenheim.fr

Fait à Hilsenheim, le 16/11/2026

Le Président du CCAS

Jean Marc Steydli

C.C.A.S. de HILSENHEIM

ARTICLE 5 – VISITE DE LA CUISINE CENTRALE ET DES INSTALLATIONS

Les candidats auront la possibilité de visiter la cuisine centrale et les installations, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat de l'EHPAD, au 03 88 85 92 92. Il leur sera transmis une attestation de visite à joindre au dossier.

ARTICLE 6 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Il sera procédé au mandatement des sommes dues au titre du marché dans un délai de trente jours à compter de la réception des factures. Les prix du marché sont révisables.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats pourront consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : https://alsacemarchespublics.eu/

ARTICLE 8 – TRANSMISSION DES OFFRES

Les offres seront présentées conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique et devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.

- Date limite de réception des offres : le 19/12/2026 à 12H00

Les offres déposées après la date et heure limite ne seront pas retenus. -

Site de dématérialisation (transmission de l'offre électronique)

Pour transmettre leur réponse électronique, les candidats pourront se rendre sur le site de dématérialisation à l'adresse suivante : https://www.alsacemarchespublics.eu/